NIDEC ACIM (APPLIANCE, COMMERCIAL AND INDUSTRIAL MOTORS)

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

01 janvier 2024

Code de conduite des fournisseurs

Nidec ACIM considère la collaboration avec la chaîne d'approvisionnement comme une partie intégrante de son succès et s'efforce donc de fonctionner comme une équipe intégrée avec les fournisseurs. La sélection des fournisseurs ne repose pas seulement sur la qualité et la compétitivité de leurs produits et services, mais également sur leur adhésion aux principes sociaux, éthiques et environnementaux. Le code de conduite des fournisseurs Nidec ACIM nous aide à sélectionner des partenaires commerciaux qui suivent les principes et les pratiques commerciales cohérents avec les valeurs de notre entreprise. Ces exigences s'appliquent aux fournisseurs Nidec ACIM du monde entier. Les fournisseurs doivent également connaître les pratiques commerciales de leurs fournisseurs et sous-traitants et s'assurer qu'ils opèrent conformément au présent Code. Nidec ACIM peut mettre fin aux relations avec les fournisseurs qui ne respectent pas le présent Code de conduite des fournisseurs.

Nidec ACIM encourage fortement les fournisseurs à aller au-delà des exigences de ce Code et à promouvoir les meilleures pratiques et l'amélioration continue tout au long de leurs opérations.

ÉTHIQUE

Comportement éthique maximal

Nos politiques et pratiques guident les employés de Nidec ACIM pour mener leurs activités de manière légale et éthique partout où nous opérons. Nous adhérons à des normes fermes et sans compromis pour la direction et les employés de Nidec ACIM concernant les interactions avec les clients, les fournisseurs, les agences gouvernementales et le public et exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent cette exigence lorsqu'ils travaillent sur les activités de Nidec ACIM. En conséquence, nos fournisseurs doivent utiliser des pratiques commerciales légales et fournir leurs biens et services dans le respect de toutes les lois applicables et des obligations contractuelles. Toutes les déclarations, communications et représentations faites à Nidec ACIM doivent être exactes et véridiques.

Lutte contre la corruption

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations qui interdisent le paiement d'argent, de biens, de cadeaux ou de services, directement ou indirectement, à toute personne ou entité afin d'induire un traitement commercial favorable ou d'influencer de manière corrompue les décisions gouvernementales. Les pots-de-vin, commissions occultes et paiements similaires sont strictement interdits. Cette interdiction s'applique même lorsque les lois locales autorisent une telle activité. Il est strictement interdit aux employés, fournisseurs et agents agissant au nom de Nidec ACIM d'offrir ou d'accepter une telle contrepartie en quelque circonstance que ce soit.

ÉTHIQUE

Conflit d'intérêt

Nidec ACIM considère qu'il est inapproprié pour les employés des fournisseurs d'avoir un intérêt personnel, commercial ou financier qui entre en conflit avec leurs responsabilités envers leur employeur.

Hotline éthique

Afin de faciliter le signalement des problèmes éthiques, nous mettons à la disposition des employés et des fournisseurs de Nidec ACIM une ligne d'assistance téléphonique éthique. Les communications à la hotline sont anonymes sur demande. Nous ne tolérons aucune forme de représailles contre les employés ou les fournisseurs qui font part de leurs préoccupations. Les fournisseurs sont tenus d'aider Nidec ACIM à appliquer ce Code de conduite des fournisseurs en communiquant ses principes à leurs superviseurs, employés, sous-traitants et fournisseurs. Les employés et les fournisseurs peuvent signaler toute préoccupation concernant les problèmes de conduite des affaires en appelant la hotline éthique et conformité de Nidec ACIM.

DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Conditions de travail

Nous soulignons auprès de nos fournisseurs l'importance d'opérer dans les limites normales et les heures supplémentaires autorisées par la loi du pays où le fournisseur opère, afin de maintenir un environnement de travail positif et productif conforme aux pratiques communément acceptées dans chaque région. En outre, les pratiques de rémunération doivent être conformes aux lois salariales applicables, notamment celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux imposés par la loi.

Travail forcé

Nous nous opposons à toute forme de travail pénitentiaire forcé, esclavagiste, indiscriminé ou involontaire. Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à la traite des êtres humains ; recourir au travail forcé, involontaire ou à l'esclavage ; ou acheter des matériaux ou des services auprès d'entreprises qui ont recours au travail forcé, involontaire ou à l'esclavage. Les fournisseurs doivent être en mesure de certifier que les matériaux inclus dans leurs produits sont conformes aux lois sur l'esclavage et la traite des êtres humains du ou des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

Discrimination

Notre entreprise attend des fournisseurs qu'ils interdisent toute discrimination ou tout harcèlement à l'encontre de tout employé ou candidat en raison de sa race, de sa couleur, de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son âge, de son handicap, de son origine nationale ou de tout autre facteur jugé illégal.

DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Conditions de vie et de travail

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent un environnement de travail sain et sûr, conforme à toutes les lois et réglementations applicables et qui protège leurs employés contre les préjudices à court, immédiat et à long terme. Lorsque nous fournissons des logements aux employés, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fournissent un environnement sain et sûr aux employés, conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

Droits de l'homme

Les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et ne doivent pas sciemment ou volontairement contribuer à une quelconque violation des droits de l'homme, ni tirer profit des violations des droits de l'homme commises par une autre partie, ni rester silencieux lorsque des violations des droits de l'homme sont commises.

AUTRES

Environnement

Les fournisseurs doivent exploiter leurs installations d'une manière qui protège l'environnement et respecte ou dépasse les lois et réglementations applicables. Nous soulignons également la nécessité pour nos fournisseurs de promouvoir des programmes visant à réduire la consommation d'énergie et le gaspillage dans leurs installations, ainsi que l'importance de créer des produits et services innovants qui améliorent l'efficacité énergétique et réduisent les dommages environnementaux.

Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent maintenir un système de gestion qui démontre l'adhésion aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs et qui suit et documente la conformité à toutes les lois, politiques et réglementations gouvernementales applicables.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Nidec ACIM attend de ses fournisseurs qu'ils fassent tout leur possible pour étendre les principes énoncés dans ce Code de conduite des fournisseurs à leurs fournisseurs et agents impliqués dans la production, la fourniture et le support de produits ou de services pour Nidec ACIM. La transparence dans la chaîne d'approvisionnement est nécessaire pour confirmer le respect du présent Code de conduite des fournisseurs. Pour surveiller cela, Nidec ACIM peut demander de la documentation, effectuer des audits sur site, examiner et approuver des plans d'actions correctives et vérifier la mise en œuvre des actions correctives.

AUTRES

Informations confidentielles

Les fournisseurs doivent protéger toutes les informations, données électroniques et propriété intellectuelle relatives à Nidec ACIM ou à la technologie Nidec ACIM avec des mesures appropriées. Tout transfert d'informations confidentielles doit être effectué de manière à garantir et à protéger les droits de propriété intellectuelle de Nidec ACIM et de ses fournisseurs. Les fournisseurs ne peuvent recevoir nos informations confidentielles que dans la mesure autorisée par un accord de confidentialité ou de non-divulgation et doivent se conformer à leurs obligations de ne pas divulguer les informations confidentielles, de ne pas utiliser les informations sauf dans la mesure permise par l'accord et de protéger les informations contre toute utilisation abusive ou divulgation non autorisée. Nos fournisseurs peuvent s'attendre à ce que Nidec ACIM protège de la même manière leurs informations confidentielles lorsque Nidec ACIM est autorisé à le faire. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser la marque Nidec ACIM, les images Nidec ACIM ou d'autres éléments dont Nidec ACIM détient les droits d'auteur, sauf autorisation explicite.

AUTRES

Sécurité de la chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs de Nidec ACIM doivent assurer le respect des exigences liées à la sécurité physique de la chaîne logistique et le respect de la législation douanière et fiscale. Les fournisseurs de Nidec ACIM doivent continuellement s'efforcer de respecter les exigences de sécurité et de conformité des programmes AEO et CTPAT. Le fournisseur doit adopter une position ferme et permanente contre le transport et la manipulation de drogues, d'armes, d'explosifs et de toutes matières illicites qui ne sont pas déclarées aux autorités compétentes. Les fournisseurs sont tenus d'adopter une attitude collaborative en faveur de la sécurité de la logistique nationale et internationale, en agissant toujours de manière décisive contre le blanchiment d'argent, la contrebande, le terrorisme et les atteintes à l'environnement.

Diversité des fournisseurs

Nidec ACIM apprécie l'environnement commercial mondial de plus en plus diversifié et reconnaît que nous devons refléter cet environnement dans nos clients, nos pratiques commerciales et, surtout, nos fournisseurs. Nidec ACIM attend également de ses fournisseurs qu'ils fassent preuve de diversité dans leurs activités quotidiennes en ce qui concerne leurs employés, ainsi que dans leurs décisions de sélection de leurs fournisseurs et sous-traitants.

AUTRES

Minéraux et produits chimiques de conflit

Les fournisseurs de Nidec ACIM doivent garantir le respect des exigences relatives aux produits tels que REACH, RoHS ou Conflict Minerals et peuvent être tenus de déclarer le contenu matériel et l'origine des produits livrés à Nidec ACIM.